COMMISSION INTÉRIMAIRE POUR LA RECONSTRUCTION D'HAITI

NARRATIF

La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) a été créée par un arrêté présidentiel en avril 2010, trois mois après le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier qui a détruit une grande partie de Port-au-Prince et ses zones avoisinantes.

Conscient des obstacles majeurs à la relance suite aux retombées du désastre et avec une vision de reconstruire une Haïti meilleure, le gouvernement haïtien a mandaté la CIRH comme entité de supervision afin de s'assurer que les projets et les programmes fassent plus que remplacer les infrastructures et services endommagés – ils mettront l'emphase sur le développement à long terme de la nation, de son économie ainsi que des institutions gouvernementales tel qu'indiqué dans le Plan d'Action du gouvernement d'Haïti.

La mission de la CIRH est de faciliter les investissements ainsi que les efforts vers la reconstruction et d'assurer qu'ils sont coordonnés et dirigés par les haïtiens, de superviser les financements et les activités pour assurer le rendement, l'efficacité, la reddition de compte et la transparence. La CIRH, codirigée par Jean Max Bellerive, premier ministre de la République d'Haïti et l'ancien président américain, Bill Clinton, supervise la soumission et l'implémentation des projets pour la revitalisation d'Haïti et révise les propositions de projets afin de les agencer aux buts et priorités. Par contre, la Commission n'a pas de fonds propres, elle ne distribue pas de fonds, elle ne finance ni les projets ni les programmes. Son unique responsabilité en ce qui a trait aux fonds est de faciliter la libre circulation d'argents vers les projets soumis selon les normes, qui ont été étudiés et approuvés.

En résumé, la CIRH agit comme une source d'information; « un bureau central », prévenant le chevauchement d'effort et saisissant les opportunités pour la coordination et renforce le rendement. La CIRH contrôle le respect des engagements et rend public les déficits de financement pour les projets approuvés. Elle soutient les progrès en liant les projets ou programmes partiellement financés aux entités qui peuvent décaisser des fonds. Le travail important de la Commission rationalise les processus, aide à éviter l'étranglement habituel qui souvent empêche l'action positive durant la reconstruction d'une nation.